

**COMMUNIQUÉ
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE**

Fruit de près de 2 ans de travail

**Le PDZA : un outil pour amener l'industrie agricole
de la MRC vers de nouveaux horizons**

(Saint-Urbain-Premier – Le 21 octobre 2014) La MRC de Beauharnois-Salaberry est fière de présenter aujourd'hui officiellement son *Plan de développement de la zone agricole* (PDZA) pour son territoire.

Ce document de planification stratégique visant à mettre en valeur la zone agricole est le fruit de plus de deux ans de travail réalisé en collaboration avec les gens de la communauté agricole (agriculteurs) et les différents décideurs et partenaires liés à cette industrie, dont l'Union des Producteurs agricoles (UPA), la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) et le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ).

- Les objectifs du PDZA et son processus -

Cet outil de travail n'a d'autres objectifs que de mettre en valeur les entreprises agricoles et leurs produits, d'accroître et de diversifier les productions, les modèles d'entreprises et les modes de mise en marché, ainsi que de favoriser le développement d'activités complémentaires tel que l'agrotourisme et la transformation à la ferme.

Cet exercice de réflexion et de planification s'est échelonné sur un long processus qui s'est amorcé en 2012 par la collecte de données et un plan de travail, pour ensuite nous amener en ateliers à l'établissement d'un portrait (septembre 2013), d'un diagnostic à l'aide d'un sondage (février 2014), à l'adoption en ateliers d'une vision concertée (mars 2014) et à l'adoption d'un plan d'actions à l'issue d'une vaste consultation (septembre 2014).

- Un plan d'actions de 6 ans et le partage d'une vision -

Le PDZA de la MRC de Beauharnois-Salaberry repose sur un plan d'actions de 6 ans (2015-2020) qui, lui-même, s'arrime et s'inscrit dans la vision (2015-2031) du Plan d'aménagement et de développement (PMAD) de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM).

Le PDZA a essentiellement pour vision de contribuer à la pérennité des activités agricoles traditionnelles tout en encourageant la relève, l'innovation et les bonnes pratiques agroenvironnementales.

Ce faisant, la MRC privilégiera, d'ici 2031, une agriculture durable où la synergie développée entre les diverses activités, qu'elles soient urbaines ou agricoles, représentera un modèle d'ouverture et de possibilités pour la communauté et les générations futures.

- 3 axes d'intervention et 6 orientations –

Quant au plan d'actions, celui-ci comporte 3 axes d'intervention qui se déclinent au niveau de la pratique de l'agriculture, de la relève et du soutien aux entreprises agricoles, de même que de l'image régionale et la multifonctionnalité.

De ces 3 axes d'intervention émanent finalement les 6 orientations suivantes :

- Reconnaître l'agriculture comme un des principaux moteurs économiques de la MRC;
- Favoriser la cohabitation harmonieuse entre le milieu agricole et le milieu urbain;
- Valoriser les apports bénéfiques des milieux naturels et des pratiques agroenvironnementales pour l'agriculture;
- Soutenir la relève et la promotion du métier d'agriculteur;
- Renforcer la mise en commun d'informations et la concertation des acteurs du milieu agricole;
- Accroître le potentiel de la multifonctionnalité de l'agriculture.

- Les avantages d'un PDZA -

La MRC de Beauharnois-Salaberry tire une grande satisfaction de son PDZA, dans la mesure où ce document de planification stratégique comporte des avantages évidents. Non seulement la mise en valeur de la zone agricole par l'agriculture assure-t-elle le développement et la pérennité des activités agricoles, mais elle atténue également les pressions de l'urbanisation tout en favorisant la vitalité du territoire. On peut d'ailleurs accéder au document du PDZA à la page d'accueil du site Internet de la MRC en cliquant dans la colonne de droite à l'onglet « Plan de développement de la zone agricole ».

- Réinventer l'agriculture et l'amener vers de nouveaux horizons –

Sachant que l'agriculture participe à la qualité de vie des communautés par ses fonctions sociale, environnementale et économique, il importe donc de soutenir son plein potentiel.

La démarche que vient de compléter la MRC en se dotant de son PDZA est donc primordiale, dans la mesure où cet outil de développement lui offrira l'opportunité de réinventer l'industrie agricole de son territoire et de l'amener vers de nouveaux horizons.

MRC de Beauharnois-Salaberry